Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_72-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 décembre 2025

Convocation du :	*05 décembre 2025*
Date d'affichage :	05 décembre *2025*
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/72 (Nomenclature 7.5)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle – LE FUR Corentin - AUBRY Charlène – MORIN Sabine - POISSON François.

Absents excusés :

LE CHANU Fabienne, QUEMARD Bertrand, GUILLEMOT Sébastien, REPERANT Thibault, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, RUEN Pauline et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Actualisation des subventions 2025 aux affaires sociales

Rapporteur : Marie-Madeleine MAUJARRET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_72-DE

Considérant la délibération 2025/03/22 du 27 mars 2025 relative à l'attribution des subventions aux affaires sociales pour un montant de 19 800 € dont 13 900 € pour les aides aux CCAS ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les montants votés pour la sous-section relative aux aides octroyées au CCAS en augmentant de 350 € l'aide accordée à l'aide à la restauration de l'Ecole Notre-Dame et en diminuant d'autant celles accordées au goûter et au repas des Aînés de la manière suivante :

Affaires sociales	Adopté le 27.03.2025	Actualisé le 11.12.2025
CCAS – Subvention Repas des Aînés	4 000,00 €	3 850,00 €
CCAS – Subvention Goûter des Aînés	200,00 €	0,00 €
CCAS – Subvention de fonctionnement	2 000,00 €	2 000,00 €
CCAS – Fonds de soutien à l'action sociale locale	700,00 €	700,00 €
CCAS – Aide à la restauration scolaire (quintinais de l'Ecole Notre Dame Quintin)	7 000,00 €	7 350,00 €
Sous-total 1 :	***13 900,00 €***	***13 900,00 €***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'actualiser les subventions au CCAS telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Corentin LE FUR